



MAIRIE DE BEAUZELLE

SERVICE Enfance & Jeunesse

Année 2010 - 2011

INFOS PRATIQUES

Toutes ces informations sur le site Internet

www.beauzelle.fr

Rubriques : enfance & famille / enfance
enfance & famille / jeunesse

Maison du Jeune Citoyen

1 - Généralités

La Maison du Jeune Citoyen est une structure de loisirs en accès libre accueillant les adolescents de 11 à 17 ans.

2 - La réglementation

Les conditions d'accueil sont conformes à la réglementation édictée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

3 - Le personnel

- Un Directeur, chargé de la gestion générale de la structure.
- Un adjoint à la Direction.
- Des animateurs qualifiés.

4 - Les horaires

Hors vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 19h00 et mercredi de 13h00 à 19h00.

Vacances scolaires : lundi au vendredi de 10h00h à 12h00 et de 13h00 à 19h00.

Les horaires peuvent varier en fonction des projets et activités mis en place (sorties, soirées, etc.).

5 - Les activités :

Les activités, sorties, séjours font l'objet d'un planning consultable à l'accueil de la structure ou/et mis en ligne sur le site Internet de la Mairie.

6 - Les inscriptions :

Pour fréquenter la structure et pouvoir participer aux diverses activités, une cotisation de 10 € valable du 1^{er} jour de l'inscription au 1^{er} septembre suivant est obligatoire.

Le dossier d'inscription est à retirer sur place.

7 - Les tarifs :

Les sorties à la journée font l'objet d'une tarification forfaitaire.
Le coût des séjours est calculé en fonction du Quotient familial.

**Aucun remboursement ne sera effectué pour des séjours interrompus (intempéries, rapatriement ...).
L'annulation et le remboursement d'un séjour pour cause médicale se fera sur présentation d'un justificatif.**

Contacts : Tél. : 05 61 59 13 93 - 06 10 23 41 92

Mail : jeunesse@mairie-beauzelle.fr

L'ensemble des structures d'accueil est agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et est conventionné avec la C.A.F.

La Mairie accepte le règlement par « Chèque Vacances » pour les prestations des structures A.L.S.H et Maison du Jeune Citoyen.

Contacts : Direction du Service Enfance et Jeunesse. : 05 61 42 89 48

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

(Nouvelle appellation du Centre de Loisirs)

1 - Généralités

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) de la Commune de Beauzelle fonctionne les mercredis après-midi et journée, ainsi que pendant les vacances scolaires. Il accueille les enfants de 3 à 12 ans.

Ce n'est pas une simple garderie, mais un lieu de convivialité, de divertissement et d'éducation.

2 - La réglementation

Les conditions d'accueil sont conformes à la réglementation édictée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

3 - Le personnel

- Un Directeur de l'ALSH, chargé d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité de l'accueil.
- Un ou plusieurs adjoints à la Direction.
- Des animateurs qualifiés ou en cours sur la base d'encadrement de un animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans et un animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans.

4 - Les horaires

Vacances scolaires	Mercredi libéré	Mercredi non libéré
De 7h30 à 9h, Accueil des enfants. De 9h à 17h, Temps d'animation, repas compris. (Sauf dérogation exceptionnelle aucun enfant ne peut sortir sur ce créneau). De 17h à 18h30 précises, Accueil des parents pour récupérer les enfants.	De 7h30 à 9h, Accueil des enfants. De 9h 11h30, Temps d'animation. De 11h30 à 14h, Repas, accueil et sortie des enfants. De 14h00 à 17h, Temps d'animation. De 17h00 à 18h30 précises, Accueil des parents pour récupérer les enfants.	De 11h30 à 14h, Repas, accueil et sortie des enfants. De 14h00 à 17h, Temps d'animation. De 17h00 à 18h30 précises, Accueil des parents pour récupérer les enfants.

Tout retard au delà de 18h30 sera assorti d'une pénalité de 20 euros.

En cas de retards répétés, le Service se réserve le droit de ne plus admettre l'enfant.

5 - Les activités

Les thèmes et activités proposés sont consultables sur le planning affiché à l'accueil de la structure ou/et mis en ligne sur le site Internet de la Mairie.

6 - Les inscriptions

Elles se font directement auprès de la Direction de la structure dans les créneaux horaires prévus à cet effet. Les documents nécessaires à l'inscription sont disponibles à l'accueil de la structure.

L'inscription d'un enfant sera validée à réception de la totalité des documents demandés (Paiement compris).

7 - Les tarifs (au 1^{er} sept. 2010)

	Mercredis				Vacances scolaires	
	7h30—11h30	11h30—14h00	14h00—18h30	11h30—18h30	7h30—18h30	2 enfants (-10%)
Tr 1	1,55 €	3,40 €	1,85 €	5,30 e	6,85 €	
Tr 2	2,15 €	3,90 €	2,50 €	6,35 €	8,50 e	7,65 e
Tr 3	2,80 €	4,35 €	3,10 €	7,45 e	10,25 e	9,25 €
Tr 4	3,40 €	4,75 €	4,05 €	8,45 €	12,00 €	10,80 €
Extérieurs	5,30 €	5,90 €	5,90 €	11,80 e	17,10 €	

Le coût des sorties ou des séjours se rajoute au prix « journée » ci-dessus.

**Seules les absences d'au moins trois jours consécutifs seront remboursées sur présentation d'un justificatif
Aucun remboursement ne sera effectué pour des séjours interrompus (intempéries, rapatriement ...).**

Contacts : Tél. : 05 61 59 07 00 - 06 10 23 41 87

Mail : enfance@mairie-beauzelle.fr

Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles

(Nouvelle appellation du C.L.A.E)

1 - Généralités

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (A.L.A.E) est le lieu d'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés aux Ecoles Maternelles et Élémentaire de Beauzelle.

2 - Réglementation

Les conditions d'accueil sont conformes à la réglementation édictée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

3 - Le personnel

- Un Directeur de l'A.L.A.E, chargé d'assurer la coordination, le bon fonctionnement et la sécurité des différents sites.
- Une adjointe à la Direction et cinq référents de structure.
- Des animateurs qualifiés sur la base d'encadrement de un animateur pour 14 enfants pour les plus de 6 ans et un animateur pour 10 enfants pour les moins de 6 ans.

4 - Les horaires

Site de la maternelle « les Ecuruils »	Site de la maternelle « les Mésanges »	Sites des élémentaires
De 7h30 à 8h15, Accueil du matin, les enfants doivent « badger » pour valider l'accueil du matin. De 8h15 à 8h20, Fermeture de l'accueil du matin. A 8h20, Prise en charge des enfants par l'école (ouverture des portes de l'école). De 11h30 à 13h30, Accueil du midi. De 16h05 à 18h30 précises, Accueil du soir.	De 7h30 à 8h30, Accueil du matin, les enfants doivent « badger » pour valider l'accueil du matin. De 8h30 à 8h35, Fermeture de l'accueil du matin. A 8h35, Prise en charge des enfants par l'école (ouverture des portes de l'école). De 11h45 à 13h20, Accueil du midi. De 16h15 à 18h30 précises, Accueil du soir.	De 7h30 à 8h15, Accueil du matin, les enfants doivent « badger » pour valider l'accueil du matin. A partir de 8h15, Transfert des enfants vers l'école où ils doivent à nouveau « badger » pour valider leur repas. A 8h20, Prise en charge des enfants par l'école (ouverture des portes de l'école). De 11h30 à 13h30, Accueil du midi. De 16h à 18h30 précises, Accueil du soir.

Tout retard au delà de 18h30 sera assorti d'une pénalité de 20 euros.

En cas de retards répétés, le Service se réserve le droit de ne plus admettre l'enfant.

Aucun enfant ne sera accepté ou repris durant le trajet entre l'école et la structure d'accueil.

5 - Les activités

Les activités sont choisies en fonction du moment de la journée et font l'objet d'un planning affiché sur les différents sites d'accueil.

6 - Modalités administratives

Pour tout enfant inscrit à l'école il est indispensable de remettre sous 15 jours, au Responsable de la structure d'accueil, le dossier de renseignements dûment rempli qui sera distribué dès la rentrée scolaire.

7 - Les tarifs (au 1^{er} sept. 2010)

0,15 € le quart d'heure, tout quart d'heure entamé est facturé.

Le prix du repas est fixé à 2,60 €, temps d'animation compris.

Ces prestations sont réglées par badge, le premier est remis gratuitement lors de l'inscription. Tout remplacement du badge est facturé 5,00 € l'unité.

Le badge doit être dans le cartable de l'enfant.

Contacts : Tél. : 05 61 59 07 00 - 06 08 62 54 22

Mail : enfance@mairie-beauzelle.fr